

Question

Entretien différencié des talus et autres surfaces vertes

Lors de la session du Grand conseil de décembre 2020, le Conseil d'Etat a répondu à un postulat de 2018 intitulé « Entretien différencié de la voirie – Pour une biodiversité accrue ».

On y apprend notamment que :

- Le canton met en œuvre depuis 2016 un plan de gestion différencié et raisonné de ses zones vertes.
- Un projet pilote d'entretien différencié des talus bordant les voies de communication a été réalisé de 2017 à 2019 sur le territoire de Val-de-Travers, en partenariat avec la commune.
- Dès le printemps 2020, l'entretien différencié et raisonné est mis en œuvre sur la totalité du territoire cantonal sur différentes zones définies.
- Une formation a été mise sur pied et dispensée au personnel du SPCH.
- Ces formations se poursuivront « afin de consolider les changements opérés et d'unifier les pratiques en la matière et sont ouvertes aux autres acteurs concernés, les communes en particulier ».

Questions :

- La gestion différenciée des talus routiers et des autres surfaces vertes est-elle pratiquée dans la commune ?
- Dans la négative, une réflexion existe-t-elle et ce mode de faire est-il envisagé ?
- Les collaborateurs concernés sont-ils sensibilisés et formés à cette problématique ?

Pour le groupe VVL : Laurent Oppliger